

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
janvier
2018

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 10 janvier 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

180101

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

180102

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 280 872.25\$ et celui des revenus de 89 770.67\$ pour le mois de novembre 2017 est approuvé tel que présenté. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	45 946.72 \$
Sécurité publique :	23 442.81 \$
Transport :	79 291.56 \$
Hygiène du milieu :	47 832.21 \$
Santé et bien-être :	697.32 \$
Aménagement et urbanisme :	23 376.26 \$
Loisirs et culture :	55 189.40 \$
Frais de financement :	5 095.97 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

180104 SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2018

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil tiendra une séance extraordinaire le 16 janvier à 20 h 00 qui aura pour but d'approuver les prévisions budgétaires 2018.

Adopté unanimement

AVIS DE MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 18-308 modifiant le Règlement 14-261 « Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

François Audet, conseiller

AVIS DE MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 18-307 modifiant le règlement 94-003 « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

180107 PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 18-304 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT DE TAXATION ET DE TARIFICATION MUNICIPALE »

Je, Majorie Asselin, conseillère, présente un projet de règlement qui a pour objet de fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2018. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de février 2018.

Majorie Asselin, conseillère

180108 PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 18-305 PORTANT LE TITRE DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-025 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET À TOUTES AUTRES MATIÈRES CONNEXES À L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT»

Je, Réjean Boutin, présente un projet de règlement qui a pour objet de fixer la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, incluant celle pour les usagers spéciaux, pour l'année 2018. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de février 2018.

Réjean Boutin, conseiller

180109 PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT 18-306 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-222
« RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS »

Je, Réjean Lemieux, présente un projet de règlement qui a pour objet d'ajuster le traitement des élu(e)s pour leur participation aux rencontres de 25\$ à 50\$. Le règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil de février 2018.

Réjean Lemieux, conseiller

180110 PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT 18-307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-003 «
RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME »

Je, Lynda Carrier, présente un projet de règlement qui a pour objet d'ajuster le traitement des membres du CCU qui ne sont pas membres du conseil pour leur participation aux rencontres de 25\$ à 50\$. Le règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil de février 2018.

Lynda Carrier, conseillère

180111 PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT 18-308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-261
« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
CHARLES-DE-BELLECHASSE »

Je, François Audet, présente un projet de règlement qui a pour objet de reconduire le règlement en vigueur établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité. Le règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil de février 2018.

François Audet, conseiller

180112 OCTROI DE MANDAT
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL DE LA ROUTE 279

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat à la firme Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'un développement industriel et commercial de la Route 279 pour la somme de 21 500,00\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

180113

OCTROI DE MANDAT
SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat à Telus pour le changement de système téléphonique de l'hôtel de ville pour la somme de 6 131,32\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

180114

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
MANDAT

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2017.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU DE QUI SUIT :

1. Que le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 12 mars 2018 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus.
2. Que, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2015 pour la procédure de vente pour taxes impayées.
3. Qu'au moment de la mise en vente, Monsieur Jean-François Comeau, directeur général, et/ou M. Martin Lacasse, maire, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.
4. Qu'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis à la Commission scolaire concernée.

Adopté unanimement

180115

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC
DE BELLECHASSE
ADHÉSION AU PROJET DE REFONTE DES OUTILS MUNICIPAUX
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de Bellechasse devront modifier, en 2018, leurs règlements de zonage, de construction, de lotissement, etc. à la suite des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire vient d'annoncer un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la réalisation de projets relatifs à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les projets visant la refonte des outils municipaux d'urbanisme sont éligibles à ce type de programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordée, selon les exigences du programme d'aide financière du MAMOT, représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000\$ ainsi que d'un montant maximum de 10% des frais de conception, d'administration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Bellechasse a adopté, lors de sa séance du 22 novembre 2017, une résolution dans laquelle la MRC s'engage à déposer une demande d'aide financière au MAMOT pour un projet visant la refonte des outils municipaux d'urbanisme.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adhère au projet de mise en commun pour la refonte des outils municipaux d'urbanisme (modification des règlements de zonage, construction, lotissement, permis et certificats, PIIA, etc.).
2. Que la Municipalité mandate la MRC de Bellechasse de déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un projet de mise en commun des ressources visant la refonte des outils municipaux d'urbanisme.

Adopté unanimement

180116

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
AVIS

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (CSCS) doit, à chaque année, établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan déposé, il est prévu que les élèves de la 2^e année du 3^e cycle du primaire, soit ceux de la 6^e année, soient migrés de l'École de l'Étincelle vers l'École secondaire de Saint-Charles (134 élèves à terme en 2020-2021);

CONSIDÉRANT le manque de transparence et l'absence d'explications en regard de l'implantation de cette mesure;

CONSIDÉRANT QU'aucune données scientifiques ne prouvent qu'une telle migration améliorerait le bien-être et le parcours éducatif des enfants;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation n'a jamais, à notre connaissance, mis de l'avant de tels projets.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La Municipalité s'oppose au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.
2. La Municipalité exige que soit maintenue la vocation préscolaire et primaire de l'École de l'Étincelle (incluant la 6^è année).
3. La Municipalité demande une rencontre avec la Commission scolaire afin d'obtenir tous les détails et la justification de l'implantation d'une migration d'élèves de l'Étincelle vers l'École secondaire Saint-Charles.
4. Que cet avis soit transmis à la Commission scolaire, aux membres du conseil d'établissement, à tous les commissaires, au député du comté de Bellechasse ainsi qu'au ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement

180117

MILIEUX HUMIDES FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités pour la mise en œuvre des dispositions de la loi;
2. Le conseil demande au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
3. Le conseil demande au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
4. Le conseil demande au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
5. Le conseil demande à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté unanimement

180118

RESSOURCERIE BELLECHASSE
EXIGENCE DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ressourcerie Bellechasse est responsable de la collecte de dons de vêtements sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à leur disposition une parcelle de sa propriété (garage municipal) pour assurer ledit service;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois, il y a des amoncellements de vêtements à l'extérieur des conteneurs, malgré les signalements répétés.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité demande à Ressourcerie Bellechasse de corriger la situation de façon définitive et ce, à court terme.
2. Qu'advenant que ladite situation se reproduit, la Municipalité procédera à l'évaluation d'assurer le service via un autre fournisseur.

Adopté unanimement

180119

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES 1ER JANVIER 2019 AU
31 DÉCEMBRE 2023 SOLUTION UMQ/REGROUPEMENT QUÉBEC-
BEAUCE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS
MANDAT

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires Inc.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.
2. QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.
3. QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans.
4. QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

5. QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.
6. Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adopté unanimement

180120

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
LOTS 2 819 749 ET 2 819 754 (FERME DE L'HÊTRIÈRE)

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, M. Gabriel Boutin de la Ferme de l'Hêtrière (1993) Enr., domicilié au 7085 rang de l'Hêtrière Est à Saint-Charles-de-Bellechasse, a déposé une demande d'autorisation en date du 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande consiste à procéder à une demande de permis de construction pour une même utilisation que celle existante au décret affectant ces lots en vue d'un remplacement d'un bâtiment principal existant.

M. Réjean Boutin déclare son intérêt et informe le public qu'il n'a participé à aucune discussion sur ce point.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de M. Gabriel Boutin de la Ferme de l'Hêtrière (1993) Enr., propriétaire des lots 2 819 749, 2 819 754 à Saint-Charles-de-Bellechasse, considérant que la demande vise la même utilisation que celle existante au décret affectant ces lots.
2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

180121

DÉCLARATION COMMUNE - COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES
APPUI

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à

l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.
2. Le conseil demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.
3. Le conseil va transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté unanimement

180122

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2018 pour le montant de 450.00\$, taxes en sus.

Adopté unanimement

180123

**DEMANDE DE SUBVENTION
140^E GROUPE SCOUT**

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 200,00\$ au 140^e Groupe Scout.

Adopté unanimement

180123

FÉLICITATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Service des incendies pour la collecte de denrées et d'argent dans le but de préparer des paniers de Noël pour des familles de Saint-Charles.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux organisateurs du marché de Noël de Saint-Charles qui fut un franc succès.
3. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux services d'urgence pour les efforts déployés lors du feu de la rue Asselin.
4. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Monsieur Denis Labbé pour ses 35 années de service au sein de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

180126

CLÔTURE

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Réjean Lemieux

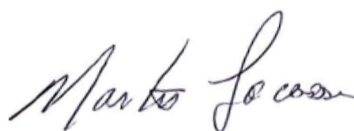
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20h49.

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Martin Lacasse

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
janvier
2018

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 16 janvier 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

180127

AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

180128

ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Adoption du Budget 2018
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021
5. Période de questions
6. Clôture

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

180127

BUDGET 2018

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le Budget 2018 se lit comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018
Revenus	
Taxes	2 823 381 \$
Paielements tenant lieu de taxes	65 950 \$
Services rendus	644 161 \$
Imposition de droits	84 000 \$
Amendes et pénalités	8 000 \$
Intérêts	10 100 \$
Autres revenus	9 500 \$
Transferts	92 243 \$
TOTAL REVENUS	3 737 335 \$
Dépenses	
Administration Générale	573 461 \$
Sécurité publique	514 664 \$
Transport	995 405 \$
Hygiène du milieu	906 827 \$
Santé / Bien-être	19 600 \$
Aménagement / Urb.	179 111 \$
Loisirs / Culture	900 632 \$
Frais de financement	151 432 \$
TOTAL DÉPENSES	4 241 132 \$
Conciliation fiscales	
Immobilisations	-723 214 \$
Financement	219 417 \$
Création (utilisation) réserve	0 \$
TOTAL CONCILIATION FISCALES	-503 797 \$
Surplus / déficit fonctionnement	0 \$

IMMOBILISATIONS	BUDGET 2018
Revenus	
Taxes	-263 181 \$
Transfert / Entente /Partage	-1 620 170 \$
Autres revenus	-44 000 \$
TOTAL REVENUS	-1 927 351 \$
Dépenses	
Administration générale	10 000 \$
Sécurité publique	20 000 \$
Transport	1 327 229 \$
Hygiène du milieu	2 039 055 \$
Santé / Bien-être	0 \$
Aménagement / Urbanisme	0 \$
Loisirs / Culture	268 945 \$
TOTAL DÉPENSES	3 665 229 \$
Conciliation fiscales	
Propriétés / Participations	0 \$
Financement	-1 673 614 \$

Affectations	-64 264 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	-1 737 878 \$
Surplus / déficit immobilisations	0\$

Adopté unanimement

180128

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant de 16 385 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2019	1 185 000\$
2020	11 400 000\$
2021	3 800 000\$

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

180130

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

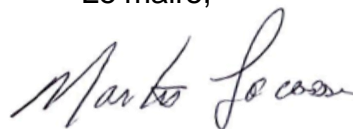
1. La présente réunion est close à 20h46.
Adopté

Le directeur général,



Jean-François Comeau

Le maire,



Martin Lacasse
